



RÉVISION SIMPLIFIÉE ET MODIFICATION
Conformément à l'article 23 de la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003

APPROBATION

3.b. - ZONAGE - Plan du secteur Ouest - 1/5000°

Document en date de Juin 2010

Dernière révision du PLU approuvée en 2007

Vu pour rester annexé à notre délibération en date du
Le Maire,

Richard BENOIT, Architecte - Urbaniste - Philippe GAUDIN, Paysagiste -
Danièle GOUN, Architecte d'intérieur - SCM Alonzo du Triangle
Espace Entreprises Mâcon Loché - 128 rue Pouilly-Vinzelles - 71 000 MACDON
Tel: 03 85 39 46 46 - Fax: 03 85 36 78 20 - Mail: atelier.triangle@wanadoo.fr

- UB** Zone urbaine dense
- UBa** Secteur de UB dans lequel sont admis les bâtiments R+2
- UBb** Secteur de UB dans lequel sont admis les bâtiments R+3
- UBe** Secteur de UB concerné par une protection de champ captant d'eau potable
- UBae** Secteur de UB dans lequel sont admis les bâtiments R+2 et qui est concerné par une protection de champ captant d'eau potable
- UMa** Secteur qui correspond à l'ensemble de la Chartreuse de Seillon
- UMb** Secteur liée à des équipements scolaires et d'enseignement
- UX** Zone réservée à l'accueil d'activités
- UXb** Secteur correspondant à une activité existante insérée dans le tissu urbain
- AU1** Zone ouverte à l'urbanisation sous forme d'opération d'ensemble
- AU1a** Zone ouverte à l'urbanisation sous forme d'opération d'ensemble admettant des bâtiments R+2
- AU1b** Zone ouverte à l'urbanisation sous forme d'opération d'ensemble admettant des bâtiments R+3
- AU1s** Zone réservée pour le développement d'équipements sportifs
- AU2** Zone d'urbanisation future non ouverte immédiatement
- AU2X** Secteur réservé au développement des activités non ouverte immédiatement à l'urbanisation
- AUX** Zone réservée au développement des activités
- AUXa** Secteur de AUX dans lequel il n'y a pas d'assainissement collectif
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- Ne** Secteur de protection du captage d'eau potable
- Nei** Périmètre de protection immédiat du captage d'eau potable
- Nh** Secteurs de capacité d'accueil limitée
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Pour information**
 - Tracé envisagé pour la Rocade Sud
 - Raccordement envisagé pour la Rocade Grand Sud

